

Image not found or type unknown



Agression physique avec arme

Par **veuliah**, le **08/05/2011** à **10:37**

Bonjour,
Je me suis fait agresser par mon voisin de 72 ans avec une bombe lacrymogène dans mon jardin et menacé de mort. Vu son âge, je n'en suis pas venu aux mains. Plainte a été déposée et je dois passer en médecine légale sur réquisition de la police. Que risque mon voisin ? et dois je prendre un avocat pour le préjudice moral que cela m'occasionne ?
Merci pour vos réponses.